

**MAIRIE  
DE  
SOUPROSSE**

---

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 27 Mai 2017 à 18 H 30**

Convocation du 18 Mai 2017

**L'an deux mil dix-sept et le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS, Maire.**

**Présents** : M. DUCOS Christian – Mme LAPEYRE Colette – M. JUSTES Christian  
M. GUEHEL Dominique – Mme CARRERE Françoise – M. DUPOUY Philippe –  
Mme ROQUES Laurence – M. TAUZIA Philippe – M. DARRIEUTORT Thierry - Mme  
DOUSSAN Béatrice – MM. COMET Xavier – LABARTHE Jérôme.

**Absentes excusées** : Mme DUFAU Sylvie (donne pouvoir à M. DUPOUY Philippe) - Mme  
RASOAMAHARO Marlène - Mme DUBOS Lydie

**Secrétaire de séance** : Mme LAPEYRE Colette

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**Délibérations** :

- **LOGEMENT COMMUNAL – 100 AVENUE DU 11 NOVEMBRE - : CHOIX DU NOUVEAU LOCATAIRE**
- 

<b>LOGEMENT COMMUNAL – 100 AVENUE DU 11 NOVEMBRE - : CHOIX DU NOUVEAU LOCATAIRE</b>
---

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de Mme Josépha LAMARQUE, locataire du logement communal sis 100 avenue du 11 novembre 1918 à SOUPROSSE, indiquant son intention de résilier le contrat de location.

Il précise qu'à ce jour une demande nous est parvenue pour ce logement.

Considérant que ce demandeur remplit les conditions de ressources nécessaires pour prétendre à ce logement,

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'attribuer le logement communal sis n° 100 avenue du 11 novembre 1918 à M. LACOUTURE Éric, pour un loyer mensuel de 450,00 € (quatre cent cinquante euros).

**DEMANDE** à M. LACOUTURE Eric le versement d'un mois de caution d'un montant de 450,00 €.

**PRECISE** que le contrat de bail prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de bail avec le nouveau locataire.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.